

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N°73

Chargée de l'examen du rapport-préavis N° 2024/57 «Réponse de la Municipalité au postulat de Mme Françoise Piron et consorts « Nos parcs et jardins méritent des poubelles esthétiques et adaptées ! »

Présidence : Mme Constance VON BRAUN (Les Verts)

Mme Tatiana TAILLEFERT (Les Verts) ;
Mme Karine BEAUSIRE BALLIF (soc.) ;
Mme Gaelle MIELI (soc.) ;
M. Serge TALLA (soc.) ;
M. Yvan SALZMANN (remp. M. Joël TEUSCHER (soc.)) ;
M. Yann BEAUFILS (remp. M. Olivier MARMY (PLR)) ;
Mme Françoise PIRON (PLR) ;
Mme Klesta KRASNIQI (remp. Mme Diane WILD (PLR)) ;
Mme Isabelle BONILLO (EàG) ;
M. Mathias PAQUIER (v'lib.) ;
M. Thibault SCHALLER (UDC) ;
Mme Nathalie CARUEL (Les Verts).

Représentant de la Municipalité :

Mme Natacha LITZISTORF, directrice de Logement, Environnement et Architecture.
M. E. BALESTRA, Chef de service SPADOM
M. S. PERUZZO, Adjoint au Chef de service et Chef de division entretien, production et maintenance – SPADOM

Notes de séances : M.Assadour Matthey

Lieu Port-Franc 18, 3^e étage, salle 368

Date : 31.02.2025 –

Début et fin de la séance : 17h00 – 17h49.

La Présidente de Commission ouvre la séance à 17h00 et rappelle son déroulement.

Madame la Municipale en charge de Logement, Environnement et Architecture présente le rapport et diffuse des images pour répondre aux considérations esthétiques et d'adaptation du postulat. Des efforts d'intégration paysagère ont été faits et des adaptations en fonction de l'usage croissant des espaces verts.

La postulante remercie pour la complétude du rapport qui fait état de la fréquentation des parcs et du volume de déchets dont on ne se rend pas forcément compte. Au parc Mont Repos où des poubelles ont été enlevées il y a eu beaucoup de plaintes quant aux déchets restants après les soirées du weekend. Elle est peu convaincue par les poubelles en inox très salissantes. La question est de savoir comment donner envie aux gens de prendre soin de l'espace public et aux enfants de trier. Le problème des poubelles enterrées est que tout y est jeté sans qu'un tri soit effectué, ce qui est paradoxal quand elles se trouvent sur des places de jeux avec des enfants qui doivent apprendre à le faire. Par esthétique elle entendait ludique

Conseil communal de Lausanne

pour donner l'envie de faire attention. Une fois qu'un lieu est sali par les déchets les personnes ne font plus attention. Elle a effectué des recherches pour savoir se qui se fait dans d'autres régions ou pays.

Discussion générale

Une commissaire aimerait avoir une explication sur le fait que le rapport stipule que plusieurs mesures devaient être prises en 2024 alors qu'il date de fin 2024. Au parc de Milan, elle n'a pas trouvé de poubelle avant la sortie du parc et ce malgré la présence de tables de pic-nic.

Une commissaire dit que la question de la poubelle pose celle de l'emballage, il reste encore trop d'emballages en plastique. Elle demande s'il est possible que la ville mette une pression pour réduire ces emballages.

Madame la Municipale répond que concernant le tri des déchets, comme vu en p.5, il est effectué dans les parcs et à proximité des places de jeu comme au parc de Milan, du Denantou, le talus Curtat, les Boveresses et Sauvabelin. Concernant la question de la prolongation des mesures 2024, le diagnostic mentionné dans le rapport-préavis a été fait. La Trilo (brosse à gazon) a été achetée et les consignes du service de la propreté urbaine sont attendues pour le camion. Concernant la question d'agir en amont il est prévu un règlement sur le plastique à usage unique. C'est un des critères de recherche de partenaires pour tenir les édicules et take-aways aux abords des parcs. Concernant les poubelles aux entrées des parcs c'est pour éviter aux employés de la voirie de devoir faire trop d'allers-retours et en considérant que les usagers vont forcément repasser devant en en sortant.

Une commissaire dit qu'à la sortie du parc coté HEP, il n'y avait qu'une minuscule poubelle.

L'adjoint au chef de service répond que la parcelle tout à gauche vers la sortie du parc n'appartient pas à la Ville et qu'une poubelle existe bel et bien à la sortie du Parc de Milan, sur territoire de la Ville.

Madame la Municipale propose de faire un tour de table sur la question esthétique des poubelles. Selon elle il est difficile de faire plus discret. Au bord du lac il a été fait en sorte que les poubelles puissent être peintes afin qu'elles soient bien visibles. Les poubelles enterrées et les poubelles requins lui semblent être très sobres et il appartient à tout un chacun de veiller à ce qu'elles restent propres.

Un commissaire suggère d'introduire une signalétique dans les parcs pour indiquer l'emplacement des poubelles.

Un commissaire trouve quant à lui que ce n'est pas une solution adéquate.

Une commissaire dit que pour rendre les poubelles plus esthétiques et ludiques il faudrait engager un artiste. Cependant la conjoncture économique rend peut-être cette mesure peu urgente.

Une commissaire dit que les poubelles à la sortie des parcs en pente comme le parc Mont Repos posent un problème aux personnes qui se trouvent en son milieu, devant tout remonter ou tout redescendre pour les atteindre. Par ailleurs, en bord de mer, il a été installé des poissons-gloutons réalisé par un artiste afin d'inciter les enfants à trier le PET. Il y a un artiste lausannois qui lui a dit qu'il serait disposé à faire de même.

Madame la Municipale rappelle une nouvelle fois que les poubelles sont installées à toutes les entrées-sorties des parcs et que l'on passe donc obligatoirement devant quand on ressort.

Un commissaire apprécie les poubelles requin car les corneilles faisaient ressortir les déchets des autres poubelles.

Une commissaire dit qu'il y a besoin d'un rapport affectif aux poubelles, il faut qu'il y ait un certain attachement pour encourager au tri.

Conseil communal de Lausanne

Un commissaire estime que ces poubelles en inox vont de pair avec un lissage général de l'apparence du mobilier urbain. Ce n'est pas indispensable de dépenser de l'argent dans ces poubelles mais ce serait l'occasion de redonner de l'identité au mobilier urbain.

Discussion particulière (sont mentionnés les chapitres où la discussion est ouverte)

Chapitre 4.2 : types de poubelles actuelles :

Une commissaire demande si c'est dans les bennes Zbinden qu'est effectué le tri.

L'adjoint au chef de service répond que le tri est effectué à côté des bennes compactrices. Les bennes Zbinden sont en inox. Leurs avantages sont leur grande capacité et qu'elles permettent d'être déplacées en fonction des saisons et de l'utilisation des parcs

Une commissaire demande s'il pourrait être imaginé d'en installer une au parc de Milan le dimanche soir lorsqu'il y a énormément de personnes qui mangent dans le parc.

L'adjoint au chef de service répond que ce n'est pas prévu pour le parc de Milan pour l'instant mais plutôt au parc du Désert qui est beaucoup utilisé mais où il n'y a pas la masse critique pour y faire du tri. Ce peut être aussi utilisé au parc du Bourget ou des zones de tri sont définies afin de compléter l'infrastructure et éviter aux usagers de devoir parcourir 250m pour aller aux poubelles.

Chapitre 5.2 : Réponse au postulat – état actuel de la situation :

Un commissaire demande si l'action «cheval-urbain» arrêté en 2019 sera réhabilitée.

Madame la Municipale répond que le cheval est malheureusement décédé.

Une commissaire dit que selon le rapport, la police peut donner des amendes pour des déchets jetés hors des poubelles mais aussi les surveillants des espaces verts, elle demande si c'est la police, ces surveillants ou les deux qui seront en mesure de donner ces amendes.

Madame la Municipale répond qu'il y a 23 surveillants assermentés.

L'adjoint au chef de service répond ajoute qu'il y en a 2 qui ont le titre de surveillants des espaces verts et qui sont chargés de faire de la prévention et de mettre des amendes.

Madame la Municipale souligne que les 23 surveillants assermentés peuvent donner des amendes.

Chapitre 6 : Impact sur le développement durable :

Une commissaire n'a pas remarqué de «nette amélioration» de la propreté des espaces verts. Elle demande sur quels critères la Municipalité se base pour faire cette observation.

Une commissaire répond qu'elle a vu une nette amélioration de la propreté des parcs comme au Bourget

Une commissaire tient à saluer l'amélioration vue depuis des années et la bonne collaboration de services. Elle est pour une diversité de la typologie des poubelles.

Madame la Municipale répond que le critère qui permet de juger de l'amélioration de la propreté dans les parcs est le nombre d'heures prises par les collaborateurs pour ramasser les déchets qui sont en diminution. L'accent a été mis sur l'infrastructure pour répondre à l'augmentation de la population et à l'attrait grandissant des parcs. Dans des espaces spécifiques comme les rives du lac, une collaboration s'est mise en place depuis maintenant plusieurs années sous l'égide de M. Hildbrand et M. Schaer qui permet de gagner en efficacité. Des artistes ont été sollicités pour peindre des poubelles et une sensibilisation a été faite auprès des jeunes. Toutes ces mesures ont contribué à améliorer la situation. Le point de bascule est le moment du festival Balelec avec qui la Municipalité a tissé des liens pour éviter les débordements.

Conseil communal de Lausanne

Une commissaire constate également qu'il y a une amélioration de la propreté dans les parcs. Elle se demande si la Municipalité a été contactée par des associations de retraités ou autres collectifs qui veulent contribuer à la propreté des parcs, s'il y a une volonté citoyenne de combattre ce problème. Elle demande s'il y a une amélioration au niveau des mégots de cigarette. Elle demande si des actions sont entreprises pour débarrasser les déchets plastiques qui jonchent les rives du lac les lendemains de tempêtes.

L'adjoint au chef de service répond qu'il y a beaucoup d'associations, d'entreprises ou les scouts qui proposent de nettoyer l'espace public ou les forêts et c'est le Service de la Propreté Urbaine qui coordonne les opérations. Lors de ces campagnes il est indiqué aux volontaires de se concentrer sur les petits déchets comme les mégots de cigarettes. Une fois par année il y a des volontaires qui nettoient les rives du lac.

Une commissaire dit que l'observation du nombre d'heures de ramassage de déchets lui semble être un bon critère pour juger de l'amélioration de la propreté des parcs. Elle n'est cependant pas totalement satisfaite de la réponse qui n'apporte rien de nouveau. C'est malheureusement, selon elle, la répression qui marche le mieux contre les dégradations de l'espace urbain.

Madame la Municipale dit qu'elle rêve qu'il y ait des changements au niveau des normes qui permettrait de donner une journée de ramassage de déchet en cas d'infraction.

Conclusion(s) de la commission :

Vote concl. 1 : 8 oui 2 non 2 abstentions

La commission propose d'accepter la conclusion du rapport-préavis

La séance est levée à 17h49

Lausanne, le 8 avril 2025

Le rapporteur/la rapportrice :
(signé) *Constance von Braun*